



COMMUNE DE SAALES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». La présente note répond à cette obligation.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

L'exercice 2024 est le premier pour lequel la Commune vote un compte financier unique.

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale. Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs.

Par mesure de simplification, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	73 494,05 €
Dépenses de fonctionnement	- 13 731,36 €
Résultats de l'année 2024	59 762,69 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien des panneaux photovoltaïques et à la fourniture d'énergie.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 43,98 €

2) Les charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre concerne les intérêts de l'emprunt. Ces charges s'élèvent à 123,38 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
011	Charges à caractère général	42,04	43,98
66	Charges financières	317,94	123,38
042	Opérations d'ordre entre sections	13 564,00	13 564,00
Total des dépenses		13 923,98	13 731,36

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les ventes de produits et prestations
- Les autres produits de la gestion courante et produits exceptionnels

Les ventes de produits et prestations (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement de la vente d'électricité : 21 764,13 €

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 en €	CA 2024 en €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	38 706,91	50 079,92
70	Produits des services	23 646,99	21 764,13
042	Opérations d'ordre entre sections	1 650,00	1 650,00
	Total des recettes	64 003,90	73 494,05

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	36 496,42 €
Dépenses d'investissement	- 9 541,78 €
Résultats de l'année 2024	26 954,64 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2025 :

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 7 891,78 € en 2024.
Il n'y a plus d'emprunt.

2) Chapitre 21

Il n'y a pas eu de dépense d'investissement en 2024.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 36 496,42 €. Elles comprennent :

L'excédent reporté de 2023 de 22 932,42 €

Les recettes d'ordre qui représentent les amortissements pour un montant de 13 564,00 €

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Ce budget est géré en régie. Il comprend les dépenses d'entretien et d'investissement des panneaux photovoltaïques.

Il n'y a pas eu d'investissement fait en 2024.

Ce budget sert à revendre l'électricité produite par les panneaux à EDF.

Fait à Saâles, le 08 avril 2025

Le Maire
Romain MANGENET

